

Direction Générale des Services

N/Réf : HDD/MJ

Le 18 Novembre 2011

**PROCES-VERBAL ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011**

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

M.BLAZY – Mme GRIS – M.PIGOT – Mme MAILLARD – M.JAURREY – Mme MOUSTACHIR
–M.MONOT – Mme HENNEBELLE – M.ANICET – Mme CAUMONT – M.RICHARD –
M.GREGOIRE – Mme GRANGER – M.THAUVIN – M.SAMAT – Mme MURCIA – Mme
LEVEILLE – M.SABOURET – M.BOISSY – Mme GARRET – M.HAROUTIOUNIAN – Mme
VACCARI – M.DOS SANTOS – Mme AUSTER – Mme DEMIRTAS – M.VIGOUROUX –
M.CHARLOT – M.LEBEGUE – M.TIBI – M.HAKKOU

POUVOIRS DE :

Mme EULALIE	à	M.BLAZY
M.PIAT	à	Mme GARRET
Mme MAISONNIER	à	M.TIBI

ABSENTES :

Mme DUMON – Melle CARRETTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DOS SANTOS

Monsieur le Maire propose que Monsieur DOS SANTOS soit désigné comme secrétaire de séance

Il informe l'assemblée qu'une question supplémentaire a été distribuée sur les tables pour être examinée ce soir, suite à une demande de la Société du Grand Paris, et sera traitée en fin de la partie des questions à débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal analytique de la séance du 22 Septembre 2011.

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse: 2 Abstentions

Union des Gonessiens : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

EXPRIME un avis sur la Territorialisation des objectifs de production de logements proposé par le Préfet de Région.

Monsieur le Maire propose une modification de la formulation au niveau de la première demande inscrite au rapport, et que la délibération soit ainsi rédigée : « Demande une évolution législative sur l'article

L 147-5 du Code de l'Urbanisme pour assouplir la contrainte, et permettre réellement la production de logements dans le cadre du Renouvellement Urbain. »

Monsieur SABOURET est tout à fait d'accord avec cette proposition et précise qu'il allait la faire.

Il pense que le cadre législatif reste un carcan, même si à la lecture de cet article on ne comprend pas forcément qu'il y ait une interdiction absolue, puisque théoriquement celui-ci permet une extension limitée et permet de délivrer des permis de construire.

Il précise que cet article interdit simplement que les permis de construire augmentent la population. Mais il y a une interprétation susceptible d'être très stricte, qui fait que si l'on veut assouplir la contrainte, il vaut mieux compter sur une modification de la loi que sur un assouplissement très hypothétique soit de la doctrine des services de l'Etat, soit de la jurisprudence.

Il s'interroge sur la possibilité de continuer de fonctionner avec le SCOT tel qu'il est rédigé aujourd'hui et en doute. Il évoque le schéma du SIEVO pour la période 2005-2025, le Schéma Directeur de la Région II de France qui est en cours de révision sous l'effet du Grand Paris et impacté par celui-ci. Il se demande dans quelle mesure on pourra continuer à avoir le même SCOT jusqu'en 2025, car pour lui ce n'est pas possible et une révision du Schéma de Cohérence Territoriale sera nécessaire.

Monsieur le Maire précise que le SIEVO a décidé la mise en révision du SCOT il y a quelques jours.

Monsieur VIGOUROUX approuve ce rapport puisque cela a toujours été sa ligne directrice depuis longtemps.

Il pense que l'on a oublié de dire dans le débat de ce soir, qu'à la base le PEB Zone C c'était pour protéger les populations du bruit, ne pas augmenter le nombre de personnes qui subissent les nuisances de l'aéroport.

Cela dit pour financer le renouvellement d'un quartier il y a deux solutions, il y a l'ANRU qui a bien fonctionné sur Gonesse, mais il faut également un concours extérieur, sinon dans un autre quartier, s'il n'y a pas densification il n'y a pas de profit envisageable pour un opérateur et donc pas de renouvellement urbain possible.

Pour toutes ces raisons il approuve le rapport présenté, et la souplesse du PEB Zone C en prenant quand même conscience que la ville de Gonesse ne doit pas progresser en terme de population d'une manière sensible.

Il relève qu'il y a un phénomène d'élasticité de l'habitat, car 36 000 m² ont été démolis et l'effet sur la population a été très fort par rapport aux constructions qui ont eu lieu ensuite. C'est-à-dire que la densité de la population a diminué bien que le m² de shon soit resté constant et pour lui cela vient de la structure de l'habitat.

Monsieur JAUREY approuve ce dossier car il faut qu'il y ait un assouplissement des règles du PEB sans conduire à l'excès, car il pense qu'il faut être mesuré car les populations subissent les nuisances aériennes.

Il remarque que pour revitaliser un centre ancien, s'il n'y a pas une possibilité d'un surplus très léger de logements, on conduit à des opérations très déficitaires sur le plan financier.

Pour lui cet assouplissement permettrait donc tout simplement de rentabiliser un peu mieux, et de faire que le déficit ne soit pas aussi important. Il précise que certaines villes ne peuvent pas conduire ces opérations de revitalisation du centre ancien à cause de cela.

Il pense que l'assouplissement de ces règles doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire couvert par la zone C, car sans celui-ci il est impossible de poursuivre un objectif de logements tel qu'il est indiqué, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de dérive car il faut préserver les populations des nuisances.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression de postes

Monsieur TIBI s'interroge sur la situation de la Police Municipale. Il rappelle au Maire qu'il lui a écrit le 5 août dernier et qu'une réponse partielle lui a été transmise le 22 septembre, car il n'a pas eu de réponse sur la suppression des A.S.V.P. compensée par un renforcement de la Police Municipale.

Il précise que dans ce courrier il a également relaté un incident grave avec un policier nouvellement embauché, dont le dossier est chez le Procureur puisqu'il y a eu dépôt de plainte et auditions.

Il indique que les faits ont été reconnus, que ce policier a frappé un jeune de 14 ans et qu'il a récidivé dernièrement, car il en a eu l'information par un courrier d'une personne de l'APAF.

Il rappelle au Maire qu'un courrier rédigé le 9 juin par plusieurs familles pour se plaindre qu'en bas de chez eux il y a une concentration de jeunes qui boivent, fument et se droguent, lui a été adressé et est à ce jour sans réponse de sa part. Que ces familles sont également venues voir Mme GRIS en juin 2011 pour lui transmettre une liste d'immatriculations de ces véhicules. Malheureusement ces incidents perdurent et ils ont appelé la Police Municipale surnommée « cow-boys » et il leur a été répondu « que c'était pas leur problème et qu'ils avaient autre chose à faire ».

Il indique que ces personnes voudraient bien avoir une réponse au courrier qu'ils ont transmis suite à ces incidents.

Pour clôturer son propos il relève dans le rapport qu'il est précisé que six emplois de policiers municipaux sont pourvus. Il s'inquiète beaucoup de savoir s'ils viennent de la même équipe c'est-à-dire de la région de Colombes, ou s'ils ont été recrutés par l'intermédiaire du Chef de Poste, car il y a eu énormément de problèmes avec ces agents, là où ils étaient précédemment.

Il veut donc savoir si le Maire veut toujours, comme indiqué dans son courrier, le mieux vivre ensemble ou avoir Chicago à Gonesse. Il demande également au Maire s'il est informé et s'il sait ce que veut dire sur Gonesse le sigle G.I.P.M. ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il va essayer de répondre sérieusement à la première partie de la question. Pour le reste, il craint ne pas connaître beaucoup de choses, ni non plus les services de la Direction Générale.

Il lui précise qu'il faut faire attention à ce que l'on dit parce qu'il est aussi enregistré étant donné que l'on est en séance publique.

Pour lui dans ce genre d'histoire, soit il y a des faits avérés et cela doit être démontrable, soit ce n'est pas le cas. Il propose à M.TIBI qu'il lui donne des éléments, lui écrive, ce qu'il aurait dû d'ailleurs faire plus tôt afin qu'il puisse lui répondre plus précisément ce soir par rapport à des faits et des personnes.

Monsieur le Maire indique à M.TIBI qui a pris la parole sans y être invité qu'il n'est plus enregistré.

Monsieur le Maire répète à M.TIBI qu'il lui parle de choses qu'il ne comprend pas et que les choses doivent être précisées. Il prend donc l'engagement de vérifier tout cela dès réception des précisions qu'il lui transmettra.

Pour l'organisation de la Police Municipale, il lui confirme que la suppression des A.S.V.P. a été validée avant l'été, en réunion du Comité Technique Paritaire en présence des représentants du personnel.

Il y aura à terme vingt policiers municipaux, un chef de service et son adjoint, dix huit policiers et deux agents administratifs, dont un reclassement pour motif médical d'un agent ASVP. Le service sera ainsi composé.

Des recrutements sont en cours et se poursuivront en 2012. Dans le même temps certains des six ASVP seront reclassés, sauf deux qui ont fait le choix de quitter la collectivité. Trois préparent le concours de la Police Municipale et sont accompagnés dans le cadre de la formation. Les résultats seront connus au printemps 2012 ; en cas de réussite ils seront intégrés, dans le cas contraire la question d'un reclassement sera posée.

Les trois restant, qui ne souhaitaient pas passer le concours, ont été reçus et ont déjà postulé dans le cadre de la mobilité interne.

Monsieur TIBI précise au Maire qu'il n'a pas répondu sur le signe G.I.P.M et qu'il comprend bien qu'il n'a pas reçu le courrier, remis pourtant en mains propres à une élue présente dans la salle.

Il va donc écrire à ces gonnessiens que leur courrier n'est jamais arrivé à la Mairie.

Monsieur le Maire lui répète qu'il n'a qu'à lui transmettre ce document et qu'il comprendra enfin de quoi il parle.

Monsieur CHARLOT veut juste savoir quel était la différence de volume horaire par filière entre les emplois créés et les emplois supprimés au vu du nombre de postes indiqués dans le rapport. Car il peut y avoir beaucoup de postes et peu d'heures.

Madame GRIS répond que le volume est un peu plus important, compte tenu de la réorganisation qui a créé quelques emplois en nombre limité, mais le calcul précis n'a pas été fait.

Pour beaucoup, notamment dans la filière administrative, des directions et directions adjointes de services ont été créées sur des grades de cadre A, mais c'est plus sur de la transformation et quelques créations pures, mais limitées.

Elle explique que compte-tenu des volumes de travail et des demandes posées par certains partenaires et l'Etat il fallait des agents d'un bon niveau pour préparer les dossiers, obtenir des subventions dans certaines directions notamment à l'Education, aux Finances.

Elle indique à M.CHARLOT que sur la deuxième page a été ajoutée la répartition de l'ensemble des postes pour avoir une vue complète, et que ce sont des postes à temps complet.

Monsieur VIGOUROUX explique qu'il s'abstiendra étant donné qu'il n'a pas entendu un seul mot sur l'objectif de la réorganisation de la Police Municipale, et la façon dont les services vont travailler à partir de maintenant.

Il précise que le rapport présenté ce soir procède à des choix importants en matière de police municipale, qu'il y a des contre-vérités au niveau des ATSEMS car il est dit qu'il faut une ATSEM par classe alors qu'il a beaucoup entendu que souvent l'absentéisme n'est pas remplacé.

Il relève que l'incidence budgétaire en année pleine n'est pas négligeable puisqu'il est question, page 2, de 367 000 € et il ne donnera pas un chèque en blanc.

Il répète qu'il n'a pas relevé un seul mot sur les objectifs de la Police Municipale qui devront être atteints et pour toutes ces raisons il s'abstiendra car faire un rapport d'introduction rempli de choses que tout le monde connaît ne suffit pas.

Madame GRIS indique que ce soir elle présente un rapport de traduction administrative des postes. Pour ce qui concerne les ATSEMS le non remplacement ne s'effectue que sur des courtes périodes et la réflexion est menée sur les modalités de remplacement.

Madame HENNEBELLE fait quand même remarquer que des congés maladie précèdent souvent des congés maternité, ce qui effectivement représente une absence de cinq à six mois au sein de l'école.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement et concrètement il y a 57 classes maternelles mais que le 58ème poste d'ATSEM est toujours maintenu et qu'aucun poste n'a été supprimé.

Il demande à M.VIGOUROUX, lui qui ne vote jamais les dépenses et qui trouve que la masse salariale est trop élevée, s'il faut qu'il y ait 60 ou 65 ATSEMS pour qu'il n'y ait pas d'absence et que fera-t-on des ATSEMS en surnombre, ou en cas de fermeture de classe ? Voilà toute la question de la gestion la plus serrée possible des réalités en matière de ressources humaines, et de l'ajustement que la ville doit faire face aux réalités de l'Education Nationale.

Il lui rappelle notamment qu'à Garges-les-Gonesse il n'y a qu'une ATSEM pour deux classes.
Il précise à M.VIGOUROUX qu'il a présenté un rapport sur la stratégie de sécurité négociée avec l'Etat il y a déjà quelques conseils, donc il peut y revenir et est tout à fait d'accord pour en débattre de nouveau, mais ne souhaite pas alourdir la séance de ce soir au cours de laquelle il a déjà répondu à une question de M.TIBI en terme de réorganisation de service.
Néanmoins en terme d'orientation politique de sécurité c'est un sujet qui peut être traité dans un autre ordre du jour préalablement établi.

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse : 2 Abstentions

Union des Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la création de postes

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse : 2 Abstentions

Union des Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

VALIDE le principe de rémunération supplémentaire des assistantes maternelles

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

ACCEPTTE le produit d'une action de mécénat afin de contribuer au financement de mesures de protection et de consolidation du décor peint de l'orgue

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

FIXE le taux de la Taxe d'Aménagement et des Exonérations Facultatives

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DESIGNE Monsieur le Maire en tant que représentant de la ville au sein du Comité Stratégique de la Société du Grand Paris

Monsieur HAKKOU demande confirmation qu'il n'y a qu'un seul poste à désigner.

Monsieur le Maire lui répond que s'il apprend qu'il y a un poste de suppléant il lui proposera mais que ce n'est pas précisé

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse : 2 Abstentions
Union des Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux conditions de mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général du Val d'Oise et la ville de Gonesse

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°6 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Gonesse – Quartier de Saint-Blin – La Madeleine

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France une subvention pour la résidence d'écrivains

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse : 2 Abstentions

Union des Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle aux associations « Les Ballets du Val d'Oise » et « Lou Cabrissou – les gens du Centre » pour 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

SOLLICITE le reconventionnement du Relais Assistantes Maternelles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur MONOT

PROCEDE au recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal en vue de la répartition des dotations de l'Etat en 2013

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur ANICET

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2011 de l'Atelier Santé Ville avec l'Agence Régionale de Santé Ile de France

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention au Pôle de Ressources Départemental Ville et Développement Social du Val d'Oise pour l'année 2011 concernant le Plan Intercommunal de Prévention et de Lutte contre les Discriminations

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport (F.A.P.S.) aux associations sportives

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive du Golf de Gonesse en France pour 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur GREGOIRE

DECLARE la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement de la parcelle sise 84-86 avenue des Myosotis

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur GREGOIRE

APPROUVE le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L) de la ZAC Multisites présenté par l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France pour l'année 2010.

Monsieur VIGOUROUX précise qu'il est arrivé en retard à la commission d'où son intervention ce soir.

Il remarque que les équilibres financiers sont réalisés par des jeux d'écriture, mais une affaire n'est pas jugée bien que les provisions aient été ôtées.

Il relève aussi une phrase page 21 « pour atténuer ces surcoûts les prestations sur l'îlot 4 Point du Jour ont été légèrement ajustées » et souhaite des explications sur ces ajustements et les prestations qui ont été retirées.

Monsieur GREGOIRE précise que lui aussi il a posé des questions le soir de la commission, il constate que c'est dommage que M.VIGOUROUX n'ait pu le faire mais que les réponses sont données par l'E.P.A. et non par lui. Aussi bien en commission que ce soir, l'assemblée examine les comptes de l'E.P.A. et c'est pour cela qu'ils viennent les présenter et les détailler. Il indique donc à M.VIGOUROUX que sa question sera transmise à l'E.P.A. pour réponse.

La Majorité : 27 Pour

Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions

Joie de Vivre à Gonesse : 2 Abstentions

Union des Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GARRET

PROCEDE au lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à la collecte des déchets sur la commune

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur THAUVIN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché pour le lot N°2 Plomberie, relatif aux travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement de bâtiments communaux

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur THAUVIN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés pour les lots N°1-3-6-7-8 relatifs à l'acquisition, la location et l'entretien de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Monsieur DOS SANTOS